

CHASSE-NEIGE ET DAMEUSES BÉNÉFICIERONT D'UN TAUX RÉDUIT DE TAXE SUR LE CARBURANT

« Les engins de nivellation de la neige n'ont pas encore de substituables fonctionnant à l'énergie propre et le chasse-neige électrique n'est pas encore inventé, même en Suisse » a expliqué Joël Giraud, député des Hautes-Alpes et Rapporteur général du budget.

Le 15 octobre dernier, avec l'appui de nombreux parlementaires de montagne, Joël Giraud a fait adopter à l'unanimité en commission des finances de l'Assemblée Nationale un amendement autorisant un taux réduit de taxe pour le carburant des engins de nivellation de la neige. Cet amendement avait été déposé dans les mêmes termes par de nombreux élus de montagne. Le texte vise tous les engins utilisés dans le cadre du pouvoir de police du maire en zone de montagne en zone de montagne : exploitation des routes, damage... Cet amendement fait souffler tous les professionnels de la montagne.

L'Association nationale des élus de montagne et l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne se sont félicités de cette reconnaissance de la spécificité montagne, qui va soulager les finances des opérateurs, des communes et des départements montagnards.

